



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du 3 mars 2011

L'Assemblée Générale 2011 a été convoquée par courrier électronique daté du 19 février avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. Rapport moral - Jauge : application et évolutions
4. Calendrier des événements – Classement annuel AFYT
5. Election des membres du conseil d'administration
6. Désignation du bureau et du président par le CA
7. Questions diverses

1 – INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs pour leur participation, ainsi que le Yacht Club de France pour son accueil.

2 – RAPPORT FINANCIER

Le trésorier présente les comptes de l'exercice écoulé.

Les principales informations à retenir pour 2010 sont :

- les recettes pour un total de **+10 460 Euro**, dont cotisation des membres et certificats de jauge : nouvelle jauge (24 yachts) + 2 160 Euro, renouvellement (78 yachts) + 4 680 Euro.
- les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM, remise des prix Salon Nautic ...) : **- 8 515 Euro**
- le résultat d'exploitation : **+ 1 945 Euro**,
- la disponibilité en caisse fin 2010 est : **+ 6 109 Euro**

Les comptes 2010 présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée et quitus entier et sans réserve est donné au trésorier.

www.afyt.fr

Concernant les cotisations pour 2011 il est décidé à l'unanimité par l'assemblée générale :

En ce qui concerne les membres individuels

Les montants des cotisations et frais sont confirmés comme suit pour :

- Jauge pour la première année : 90 Euro,
- Jauge renouvellement : 60 Euro,
- Cotisation des membres adhérents (sans opération de jauge) : 30 Euro,
- Frais associés aux opérations de jauge (non membres de l'AFYT) : 90 Euro.

En ce qui concerne les membres organisateurs

Le conseil d'administration propose l'application d'une règle de proportionnalité en fonction de la taille de l'événement.

Après discussion il en résulte le barème suivant :

- Petits événements : 200 Euro (pour Calanques classique, Porquerolles classique, Corsica classic et Coupe d'automne du Yacht Club de France)
- Moyens événements : 500 Euro (Voiles du Vieux Port, Régates Impériales et Régates de Nice)
- Grands événements : 1000 Euro (Régates Royales, Voiles d'Antibes et Voiles de Saint-Tropez).

3 – RAPPORT MORAL – JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTION

Le Secrétaire Général présente un rapport moral basé sur une analyse du déroulement de la saison 2010, puis un état de situation des problèmes de jauge. Ce dernier point est discuté par l'assemblée, avec en particulier la problématique des relations avec le CIM.

Saison 2010 : pour les événements 2010, il est à noter une participation stable malgré la multiplication des événements.

D'un point de vue sécurité nautique et conditions d'organisation, il n'y a pas eu d'accident grave en 2010, mais des alertes sérieuses et notamment à Cannes (avec Thendara) ou à Saint-Tropez (avec Marjatta). Il est agréé de mettre en place une procédure permettant de sanctionner les comportements dangereux, avec possibilité d'aller jusqu'à la demande d'exclusion des manifestations françaises, et d'information à nos partenaires des autres associations nationales.

Il est convenu que l'attention de tous ne devait pas se relâcher, et que même si les dispositions d'organisation étaient efficaces : parcours, départs, moyens d'intervention, informations ... il fallait poursuivre l'effort de sécurité des manifestations.

Jauge CIM en 2010 :

Pour la préparation de l'édition 2010-2013 du règlement, les travaux se sont déroulés normalement jusqu'à l'automne 2009, mais, en complément de la demande

d'exclusion de Mariska des yachts d'époque par une partie du Bureau exécutif du CIM, les travaux de la Commission Technique ont été stoppés, et l'édition des règles 2010-2013 n'a intégré que peu de modifications.

Cette situation a créé une grande tension avec le CIM, et l'AFYT a décidé, conformément au texte du règlement de statuer sur une admission de Mariska, qui a pu régater, avec bonheur, dans de nombreux événements français, mais aussi pour les Vele d'Epoca d'Imperia, grâce à la ténacité de notre ami Beppe Zaoli.

D'un point de vue jauge, la saison s'est déroulée avec deux types de difficultés : l'arrêt des modifications des règles n'a pas permis de corriger des déséquilibres dans les ratings, créant l'agacement de certains, d'autre part l'application des règles par les différentes associations nationales a souffert de quelques cas difficiles, plus dus à des problèmes de compétence de quelques jaugeurs que d'une volonté d'avantager certains yachts.

En ce qui concerne les relations avec le CIM, il est rendu compte d'une réunion ayant eu lieu plus tôt l'après-midi entre le conseil de l'AFYT et des organisateurs, dont les principales conclusions sont :

- Les relations du CIM sont difficiles, avec l'AFYT (cas de Mariska), avec les organisateurs (par exemple Imperia), avec Panerai (qui a décidé de traiter directement avec les organisateurs),
- Le fonctionnement interne du CIM doit être clarifié, ne serait-ce que pour permettre à la jauge de survivre,
- Le président du Yacht Club de France a entrepris une action de médiation, pour tenter de clarifier les statuts et le fonctionnement du CIM, et défendre la position française,
- La présidence du CIM doit passer en 2012 à la France, et cette étape doit être préparée afin de permettre la survie du CIM.

Catégorie « Classic IOR » : après discussion entre les principaux intervenants concernés, l'expérimentation proposée à l'AG 2010 de l'AFYT sous la forme d'un projet de règlement « Classic IOR » applicable uniquement en France, n'avait pas été retenue. La politique en 2010 avait donc été de regrouper dès que possible (au moins trois bateaux) une catégorie spécifique « classic racing ». Cela a fonctionné correctement pour les gros événements où il y avait assez de yachts.

Il est possible de continuer à travailler sur la composition des catégories, voire, sur les classements en créant des sous classements ou, comme cela a été fait à Saint-Tropez, des classement bis : IOR courants avec les classiques, mais seuls les classiques non IOR font partie du classement officiel, et un classement « bis » des IOR (gardant la place du classement overall, donc pas forcément de 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ième} pour les IOR). Georges Korhel précise que ce cas est possible avec le système de classement FFV, en utilisant le mode « expérimental » de FREG.

4 – CALENDRIER DES EVENEMENTS – CLASSEMENT ANNUEL A.F.Y.T.

Le **calendrier annuel** des événements français en Méditerranée avait été diffusé en décembre 2010.

Ce projet est approuvé avec les commentaires suivants :

- Pas de date retenue pour la Ladies cup,
- Le problème de superposition des Voiles d’Antibes (contraint à reculer d’une semaine) et la Porquerolles classique n’a pas été résolu.

Le programme validé est joint en annexe.

Le **Classement annuel AFYT** a donné lieu à une cérémonie de remise des prix au Salon Nautic de Paris le 3 décembre 2010. (voir CR sur le site www.afyt.fr)

Cette belle réussite est aussi due à une collaboration réussie avec notre partenaire Les Echos – Série limitée, qui a organisé la deuxième remise du prix du « Yacht de tradition de l’année » attribué cette année à Bona Fide.

Il est rendu compte d’une réunion tenue le matin entre les présidents de l’AFYT, du YCF et du YCC, avec les représentants des Echos – série limitée, et de la réunion AFYT – organisateurs de l’après-midi. Les principales conclusions sont :

- La cérémonie de remise des prix conjointe a été une réussite, même si on a pu regretter un petit déséquilibre et une durée globale un peu longue,
- Pour la suite il est nécessaire de se coordonner entre les remises des prix AFYT, YCC et Prix du yacht de tradition de l’année,
- Il est envisagé de grouper les trois remises des prix lors du premier WE du Nautic, mais peut-être avec des cérémonies séparées.

Une structure légère commune avec le YCC doit être mise en place afin de coordonner les actions avec les Echos – Série limitée (PYTA).

Les représentants AFYT désignés sont :

- Interface pour le PYTA : Jean-Francois Béhar et Gwenael le Boulay
- Interface pour le YCC : Francis Van de Velde et Patrick Archambaud

5 – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Suite à la mise en place des nouveaux statuts de l’AFYT, les membres sortants du CA sont :

sortants après 2010 : - **François Carn** - **Jean-François Béhar**
 - **Francis Van de Velde** - **Patrick Archambaud**

Jean-François Béhar- Francis Van de Velde - Patrick Archambaud se représentent.

François Carn décide de laisser sa place au conseil.

L’assemblée prend acte, et rend hommage à son action, rappelant que François est à l’origine de la création de l’AFYT et qu’il en a été le Président fondateur, il y a maintenant plus de quinze ans.

Du fait de cette place libre **Yann Joannon**, présente sa candidature au Conseil.

L'assemblée ratifie à l'unanimité les quatre candidatures proposées.

Le nouveau **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :

membre de droit :	- le président du Yacht Club de France,	
sortants après 2013 :	- Yann Joannon	- Jean-François Béhar
	- Francis Van de Velde	- Patrick Archambaud
sortants après 2012 :	- Renaud Godard	- Roger Gibert
	- Thibaud Assante	- Gwenael Le Boulay
sortants après 2011 :	- André Beaufiles	- Frédéric Berthoz
	- Philippe Destremau	- René-Yves Etter

6 – DESIGNATION DU BUREAU PAR LE CA

Le **Bureau** approuvé par le Conseil est composé de :

- Président : **Frédéric Berthoz**
- Trésorier : **Jean-François Béhar**
- Secrétaire Général : **Renaud Godard**

7 – QUESTIONS DIVERSES

Pour finir l'assemblée, les sujets suivants sont abordés :

- Présentation de l'événement Brest 2012, du 13 au 19 juillet 2012, des plaquettes sont distribuées à l'assemblée,
- Transmission de l'invitation de nos amis de l'association des classiques de Nouvelle-Zélande (NZCYA) à venir régater de l'autre coté du monde sur les classiques locaux à l'occasion de la coupe du monde de rugby,
- Des contacts intéressants avec de nouveau yacht : Manitou (S&S ayant appartenu à JFK), Fame (petite goélette de Dennis Conner), Overlord (de Grande-Bretagne)...
- Le soutien à l'AFYT apporté par de nombreux yachts du circuit, dont certains souhaitent venir à l'association (Bona Fide, Mariette...),
- Les meilleurs vœux de réussite de la part de l'association à un de ses membres éminent : le nouveau Ministre de la Défense (*post-réunion : une lettre de félicitation lui a été envoyée, à laquelle il a très gentiment répondu, en s'excusant par avance d'être moins disponible à ses amis cette année...*)
- Le soutien de l'AFYT au site communautaire sur le yachting classique : www.classyachtclub.fr qui relaie les informations de l'AFYT et du YCC.

Le Président conclut en annonçant qu'il est prévu de faire le 16 mars un lancement de la saison AFYT pendant le salon Nautique de la Ciotat.

La réunion est close à 20h30, et suivie d'un fort sympathique dîner avec une partie de l'assemblée.